

Publié le
02 DEC. 2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 29 novembre 2022 – 18h00**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
22-021	Budget CCAS – Décision modificative Budget 2022	Unanimité
22-022	Dotation aux amortissements – CCAS	Unanimité
22-023	Régime des amortissements du CCAS – prorata temporis et fongibilité des crédits	Unanimité
22-024	Adoption du règlement budgétaire et financier – CCAS	Unanimité
22-025	Convention d'adhésion Payfip CCAS et Résidence autonomie	Unanimité
22-026	Modification de la convention de mutualisation des services entre la commune, le centre communal d'action sociale et la résidence autonomie	Unanimité
22-027	Budget 2022 de la Résidence autonomie – recours à la réserve de compensation pour déficit de la section de fonctionnement	Unanimité
22-028	Budget résidence autonomie – Décision modificative n°1 incluant la dotation aux amortissements	Unanimité
22-029	Résidence autonomie : prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2023	Unanimité
22-030	Budget primitif 2023 – Résidence autonomie	Unanimité
22-031	Projet d'établissement de la résidence autonomie 2022-2026	Unanimité
22-032	Atelier de gymnastique cérébrale – convention de mise à disposition d'une salle au bénéfice du centre social « soleil levant »	Unanimité

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


